

## **MAIRIE D'ARNIERES SUR ITON**

Tél. : 02.32.39.95.15.

### Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 Mai 2019

**Conseillers présents** : MM. JORET, BENARD, COMONT, CHEVAUCHEE, HAUZAY, CHERON, JOUEN, DEPIERRE, DELHOMME, VALLEE, Mmes RAY-DEPIERRE, CHIAPPE, MOY, LE COROLLER,

**Absents** : M. COLLEDANI-GALPIN pouvoir à F. Bénard

**Absents non excusés** : Mmes CUVELIER, DELAVIGNE.,  
T. LE BOURHIS M. MONNOT

### **EPN – COMPETENCE SANTE :**

Une nouvelle compétence est proposée aux communes membres d'EPN, la compétence santé.  
Elle comprend 3 volets :

- Actions de prévention et promotion de la santé (alimentation, alcool, tabac, sommeil, sexualité, dépistage des cancers...), dans le cadre d'un Contrat Local de Santé d'Agglomération avec l'Agence Régionale de Santé,

- Actions encourageant et favorisant l'accueil de stagiaires et futurs professionnels : communication pour promouvoir la qualité de vie sur le territoire (recherche lieux de stage, d'un logement, aide au paiement d'un loyer, aide au déménagement...),

- Actions de développement de l'économie locale en matière de santé : (soutien aux entreprises locales et pépinières d'entreprises répondant aux enjeux de santé du territoire).

Le Conseil Municipal demandant plus d'éléments sur ce dossier, reporte sa décision au prochain conseil municipal.

### **JURES D'ASSISES :**

Le tirage au sort des jurés pour l'établissement de la liste préparatoire au jury d'Assises est effectué.  
Ont été tirés au sort :

↳ Guy BLESTEL

↳ Antoine HOUEL

↳ Frédéric ANTUNES AGULHA

### **INDEMNITES TRESORIER MUNICIPAL :**

Un nouveau Trésorier Municipal a pris ses fonctions au 1<sup>er</sup> décembre 2018. Il faut délibérer sur le taux qui sera appliqué pour le calcul de son indemnité pour l'aide apportée à la gestion de la commune.

Par 14 voix pour et 1 abstention, il est décidé d'accorder à Mr Henri RUFFE, l'indemnité de conseil au taux de 100 %.

## **ESCALE – AUTORISATION ENCAISSEMENT CHEQUE :**

Mr le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'encaisser des chèques d'un montant différent de celui indiqué dans la délibération initiale fixant les tarifs de location et de caution de l'ESCALE.

En effet, nous sommes parfois amenés à retenir une partie de la caution ou à faire une réduction sur le montant de la location en compensation d'un préjudice.

L'autorisation est donnée à l'unanimité.

## **DECISIONS MODIFICATIVES :**

2 décisions modificatives sont demandées par la trésorerie :

- régularisation du remboursement anticipé au SIEGE :

Article 168758 : mandat de 7 158.31 €

Article 13258 : titre de 7 158.31 €

- régularisation dépenses ordre :

Article 165 chapitre 040 : 500.00 € à transférer en dépenses réelles et non en dépenses d'ordre.

## **DOSSIER CENTRE BOURG :**

P. Joret fait part de la signature imminente entre EPFN et le propriétaire du bar, Mr Coudray, pour la vente de ce commerce. Cette opération constitue une première étape dans l'aménagement du centre-bourg qui prévoit la reprise de la voirie du bar jusqu'à l'intersection de la rue St Martin. Les plans de cet aménagement sont projetés. Il est prévu une voirie en double sens avec un trottoir de chaque côté ainsi que des zones de stationnement. La place de la Mairie et le devant de l'Eglise sont redessinés.

Le coût du projet dans sa globalité est estimé à environ 1 000 000 €. Ce dossier peut s'inscrire dans le cadre d'un contrat de ruralité qui permet de bénéficier de financements croisés (Région – Département – EPN – Commune). Le Maire a rendez-vous le 21 mai avec le président d'EPN pour présenter le dossier.

P. Joret propose que les études soient engagées dès cette année et de laisser à la prochaine mandature le soin de porter ou pas ce projet. Cela sera discuté lors du prochain conseil municipal.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- Le point est fait sur la composition des bureaux de vote.

- Le Maire fait part des remerciements de Soleil d'Automne, de l'APE et des Restos du Cœur pour le versement de la subvention communale. Lors du festival de théâtre, la section ASCA théâtre a remercié également la municipalité pour sa subvention ainsi que l'aide matérielle apportée par des élus.

- Une invitation des « Frimousses » nous est parvenue pour leur spectacle le 19 juin à 17 h 15.

- Des personnes ont fait part à F. Bénard de leur souhait que soient organisées des portes ouvertes aux Frimousses. Il est rappelé que l'inauguration aura lieu le 29 juin à 11 h 00.

- Le nouveau propriétaire du bar a ouvert le 9 mai. Il a déjà pris contact avec la Poste pour ouvrir une agence postale.

- F. Vallée signale que lors du fauchage, une seule bande a été coupée. G. Jouen répond que toute la tonte sera faite en fin d'année mais qu'il s'agit de tonte raisonnée. E. Hauzy confirme que ce principe s'applique dans toute la commune. Par contre, G. Jouen a vu une personne âgée marcher avec difficulté route d'Evreux en allant sur Navarre, car le bas-côté n'était pas tondu. Hors Arnières cette route est prise en charge par le Conseil Départemental.

- E. Hauzay revient sur le problème de la décharge sauvage chemin de la Bretèche. 2 noms ont été récupérés dans les déchets et une plainte a été déposée.

P. Joret rétorque que ce dossier n'est pas facile car ce dépôt est sur une propriété privée qui se situe sur la commune voisine des Baux Ste Croix. Les Baux Ste Croix et Arnières sur Iton dépendent de 2 brigades de gendarmeries différentes.

- Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 26 juin.